

## Éléments transmis par la société Hexafret le 27 mai 2026

En réponse au courrier du 09 Avril 2025 à la suite de la collision puis du déraillement d'un train de fret consécutif à un rattrapage sur voie principale survenus le 11 février 2024 à Metz-Sablon (57), nous vous communiquons les éléments suivants :

Ce rapport adresse à HEXAFRET plusieurs recommandations pour lesquelles nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à l'occasion de la consultation sur sa version projet.

Un travail a été mené par Hexafret à la suite de l'événement, sans attendre le rapport du BEATT.

L'ensemble des recommandations ont été prises en compte avec le détail suivant :

### ● Sur la recommandation R3 adressée à Hexafret

**Revisiter le processus de commande au sens large des conducteurs :**

- **en cas de suppression de train ou modification d'une journée de travail, le gestionnaire de moyens doit commander le conducteur sur un acheminement qui respecte la réglementation du travail en vigueur, et plus précisément la durée des repos ;**
- **revenir au cours de la formation continue, sur les pratiques de l'auto-évaluation de leur état de vigilance par les conducteurs et sur le fait d'informer immédiatement le gestionnaire de moyens s'ils ne se sentent pas aptes ;**
- **étudier la possibilité de donner au gestionnaire de moyen d'évaluer l'aptitude des conducteurs à remplir leur mission à la prise de service.**

Chez Hexafret, Le référentiel « Gestionnaires de Moyens » prévoit cette situation et un rappel a été fait à la population concernée avec la diffusion d'une communication pour rappel des responsabilités. Une attention particulière y est portée au sujet des acheminements En Voiture des conducteurs et une consigne a été rédigée pour la particularité des accès aux trains à réservation obligatoire. Un REX a été élaboré pour rappeler aux conducteurs qu'ils doivent respecter les commandes. Ce sujet a été traité en Journée de formation continue 2025 pour les conducteurs. Les organisations actuelles ne garantissent pas la présence permanente de l'encadrement ou d'un membre du bureau de commande sur les sites de Prise de Service des conducteurs. Néanmoins, le maillage du territoire a été renforcé sur certains sites par la mise en place de Relais Locaux Gestionnaire de Moyen.

### ● Sur la recommandation R4 adressée à Hexafret

**Consolider le processus de maintien de compétence des conducteurs de trains de fret pour observer les marches restrictives, dont la marche à vue donnant accès aux voies principales :**

- **intensifier la présence des cadres traction et des contrôles périodiques sur le vif « in situ » (en ligne par les cadres transport traction (CTT)) pour s'assurer de la compétence des agents à gérer ces marches ;**
- **consolider le contrôle a posteriori par la vérification des enregistrements bord par les cadres traction ;**
- **faire le retour d'expérience des situations où le respect d'une marche restrictive a permis l'arrêt avant un danger (train arrêté, wagons immobilisés sur voie de service (VS), obstacle...).**

Suite à l'événement, Hexafret a mis en place un point de veille national spécifique pour intensifier et consolider les contrôles sur l'item Ce sujet a aussi été traité dans le cadre de la Journée de formation continue 2025 pour les conducteurs. Hexafret a réalisé une augmentation significative du nombre de contrôle a posteriori en 2024 sur les marches restrictives

Dans le cadre du rex positif et de la récolte des précurseurs, la direction sécurité a demandé de faire remonter les situations lorsque qu'une marche restrictive a permis d'éviter une collision (nez a nez/rattrapage) lors de la rentrée dans un faisceau.

- Sur la recommandation R5 adressée à Hexafret

**Intensifier la présence des cadres traction, et les contrôles périodiques sur le vif « in situ », afin de valider un haut niveau de compétence pour la recherche et l'obéissance passive et immédiate aux signaux.**

Après l'évènement, Hexafret a mis en place un point de veille spécifique nécessitant une communication et un questionnement de l'ADC sur le rex de l'évènement par l'encadrement conduite.